

# La Jeunesse en 2018-2019

## Deux concours bien distincts mais une seule date et un seul lieu de jugement **Flaxlanden (68) - Samedi 27 avril 2019**

### Quelques rappels en préliminaire

- Tous les concours destinés à la jeunesse sont « open », c'est-à-dire ouverts à tous les jeunes photographes, *qu'ils soient adhérents à la FPF ou non, qu'ils soient membres d'un club photo ou pas !*
- Le jugement du concours se fait en vidéoprojection : plus de papier, plus d'impression, **simplement l'envoi des fichiers numériques**, comme indiqué ci-dessous !
- Le concours est géré complètement par la Commission Jeunesse.

### A) Jeunes 18-25 ans : le concours « Jeunes Auteurs »

#### Nombre d'images demandé : de 6 à 10 images.

Le thème est libre mais une recommandation : « *Veillez à la cohérence de la série, à la construction de l'ensemble ! N'hésitez pas à nous surprendre, à nous émouvoir, à nous faire rêver, à nous interpeller, à nous montrer votre originalité, à nous faire partager ce qui vous anime ou vous fait réagir...* »

### B) Jeunes de moins de 18 ans : le « Concours Jeunes ».

#### Pour mémoire :

- Une **thématique imposée** : « **Tranche de vie** », thème qui pourra être traité de façon très large : on parle de la vie, de façon générale, pas seulement de la vie humaine, on pourra songer au monde animal, végétal, mais aussi à la vie d'un quartier, d'une œuvre, d'une idée... que sais-je ?
- **Quatre catégories jugées séparément** : individuels moins de 13 ans, œuvre collective moins de 13 ans, individuels 13-18 ans, œuvre collective 13-18 ans.
- **Nombre d'images demandées :**
  - **Moins de 13 ans : de 4 à 8 images**
  - **13-18 ans : de 9 à 12 images**
- **Mode de participation** : envoi de fichiers numériques avec les images et la fiche d'inscription.

### Conditions communes aux concours pour les jeunes

- Se référer au règlement inscrit dans le *Livret des compétitions* (article 16 pages 42 à 44).
- Les photos peuvent être en couleur et/ou monochromes mais elles doivent toutes être, bien évidemment, réalisées entièrement par le photographe qui participe au concours.

- **Envoi d'un dossier par wetransfer** comportant le bordereau de participation et les images format Jpeg, les images étant identifiées avec le titre de la série et l'ordre de passage, à l'adresse suivante :  
[jeunesse@federation-photo.fr](mailto:jeunesse@federation-photo.fr) et copie à [daniele.pruvot@wanadoo.fr](mailto:daniele.pruvot@wanadoo.fr)
- **Envoi également du bordereau de participation par mail** à l'adresse :  
[jeunesse@federation-photo.fr](mailto:jeunesse@federation-photo.fr)

**Date limite de réception des fichiers et des inscriptions :**  
**Vendredi 14 avril 2019**

- **Programme de la journée du jugement :**  
8 h 30 : Accueil par le photoclub de Flaxlanden et l'UR21  
9 h : Début du jugement du Concours Jeunes.  
Déjeuner pris en commun (inscriptions nécessaires).  
Jugement du Concours Auteurs Jeunes l'après-midi, après clôture du jugement pour les moins de 18 ans.  
Proclamation des résultats en fin d'après-midi.
- **Adresse du lieu de jugement :**  
**Salle Idwiller - Rue des Écoles – 68720 Flaxlanden**

Toutes les précisions pour les repas seront données aux candidats et mises sur le site de la FPF.

Un grand merci à Jean-Claude Luque, Président de l'Union Régionale Alsace (UR21), à Roselyne Schalck commissaire régionale Jeunesse et aux membres du Photo Club de Flaxlanden pour leur engagement et l'accueil de la compétition !  
Le jugement de ces concours sera, bien sûr, public et j'invite tous ceux et toutes celles qui sont intéressés, ou tout simplement curieux, à venir découvrir ce que nos jeunes nous proposeront en 2019 : nul doute que, comme par le passé, de bonnes surprises nous attendent !

J'espère que ces facilités de participation offertes à tous les jeunes les convaincront de participer, sans crainte, à l'une de ces compétitions et je reste à l'écoute pour toute demande d'information complémentaire.

**Danièle PRUVOT**  
Commissaire national Jeunesse  
[jeunesse@federation-photo.fr](mailto:jeunesse@federation-photo.fr)  
Tél : 06 10 82 50 19